

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-89-CHD

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le tournage d'un film par la société Nolita Cinéma, 32 Rue du Moulin Joly 75011 PARIS,

Vu la demande de Monsieur Hippolyte EMON, Régisseur Adjoint,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRÊTE :

Article 1 : 30 places de stationnement seront réservées sur le parking du Quai Henri Chardon **le lundi 3 octobre 2022 de 7h30 à 19h30**, afin de permettre le stationnement des camions techniques et des véhicules de jeu de l'équipe de tournage, en accord avec la SPL Ports de la Manche.

Article 2 : Les services de la mairie et de la production sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 26 septembre 2022

L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT